

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6662  
6 septembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

BOLIVIE, COTE-D'IVOIRE, JORDANIE, MALAISIE, PAYS-BAS ET URUGUAY :  
PROJET DE RESOLUTION COMMUN

Le Conseil de sécurité,

Prenant note du rapport du Secrétaire général (S/6661) en date du 6 septembre 1965 sur les faits nouveaux touchant la situation au Cachemire depuis l'adoption par le Conseil de sécurité, le 4 septembre 1965, d'une résolution relative à un cessez-le-feu [S/RES/209 (1965)],

Notant avec une profonde préoccupation l'extension des combats, qui ajoute immensément à la gravité de la situation,

1. Demande aux parties de cesser immédiatement les hostilités dans toute la région du conflit et de promptement ramener toutes les forces armées sur les positions occupées par elles avant le 5 août 1965;
2. Prie le Secrétaire général de déployer tous les efforts possibles pour donner effet à la présente résolution et à la résolution du 4 septembre 1965, de prendre toutes les mesures possibles pour renforcer le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies et de tenir le Conseil promptement et constamment informé de la suite donnée aux résolutions et de la situation dans la région;
3. Décide de poursuivre, d'urgence et continûment, l'examen de cette question, afin que le Conseil puisse déterminer quelles autres mesures peuvent être nécessaires pour assurer la paix et la sécurité dans la région.

-----

